

DWS Invest II
Société d'investissement à capital variable
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

DWS Invest
Société d'investissement à capital variable
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

Information importante pour l'investisseur

Fusion du compartiment DWS Invest II Euro Bonds Conservative de DWS Invest II SICAV dans le compartiment DWS Invest ESG Floating Rate Notes de DWS Invest SICAV le 12 décembre 2023.

Le compartiment DWS Invest II Euro Bonds Conservative de la société d'investissement DWS Invest II (« compartiment incorporé ») doit être dissous dans le compartiment DWS Invest ESG Floating Rate Notes de la société d'investissement DWS Invest (« compartiment repreneur ») en transférant l'ensemble des actifs et des engagements sans liquidation. La fusion est appliquée au sens de l'article 1, point (20), lettre a), et de l'article 76, point (1), de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (« Loi de 2010 »).

a) Contexte et motifs

DWS Investment S.A. (« DWS ») a analysé l'univers actuel des fonds.

Le compartiment incorporé a été lancé en novembre 2020 dans le cadre d'une fusion transfrontalière de fonds DWS domiciliés en Espagne avec la gamme de produits luxembourgeoise de DWS. Toutefois, au cours des années suivantes, le compartiment incorporé n'a jamais atteint ses objectifs de distribution et de commercialisation et l'on a constaté un manque d'intérêt de la part des investisseurs. Depuis 2020, les actifs gérés du compartiment incorporé ont diminué, passant de 118 millions d'euros à 59,3 millions d'euros actuellement, suite à des sorties de fonds continues dues également à la baisse de la demande.

Comme il n'y a plus de potentiel de distribution pour le compartiment incorporé, il est prévu de fusionner ce dernier avec le compartiment repreneur.

La raison en est que les deux produits ont la même politique de placement, la même stratégie d'investissement et le même univers d'investissement, ainsi que le même cadre ESG et la même classification ESG. Les investisseurs pourraient bénéficier d'une gestion plus efficace des investissements en raison du volume plus important après la fusion en un seul produit, grâce à des gains d'efficacité, à l'exploitation de synergies (par exemple, volume des transactions, réduction des frais de transaction, réduction des coûts des comptes de site de règlement) et à une structure de coûts plus faible dans le compartiment repreneur, ce qui pourrait entraîner une meilleure performance.

b) Conséquences pour les investisseurs

À l'issue de la fusion, les actions du compartiment repreneur, y compris les éventuelles fractions, sont émises aux actionnaires du compartiment incorporé concernés au moment de l'entrée en vigueur de la fusion. Les actions sont émises sans frais supplémentaires. En outre, aucuns frais supplémentaires, directs ou indirects, ni aucune dépense supplémentaire ne sont facturés aux actionnaires du compartiment incorporé. Les classes d'actions du compartiment incorporé sont fusionnées dans les classes d'actions du même nom du compartiment repreneur.

Le nombre de nouvelles actions à émettre est calculé sur la base du rapport d'échange correspondant au rapport entre le cours de la part (valeur liquidative par action) du compartiment incorporé et le cours de la part (valeur liquidative par action) du compartiment repreneur au moment de l'entrée en vigueur de la fusion.

Au moment de l'entrée en vigueur de la fusion, l'ensemble des actifs et des engagements du compartiment incorporé est transféré dans le compartiment reprenneur, et le compartiment incorporé cesse d'exister. Les actions en circulation du compartiment incorporé sont supprimées et les actionnaires du compartiment incorporé sont automatiquement inscrits au registre du compartiment reprenneur. Les nouvelles actions émises seront soumises, à tous égards, aux mêmes droits, notamment aux droits de vote et au droit aux revenus, que les actions émises à la date effective du transfert du compartiment reprenneur. Des confirmations seront envoyées concernant les nouvelles actions émises.

Le compartiment incorporé est un compartiment d'une société d'investissement appelée DWS Invest II, tandis que le compartiment reprenneur est un compartiment d'une société d'investissement appelée DWS Invest. Les sociétés d'investissement des deux compartiments relèvent de la partie I de la Loi luxembourgeoise de 2010. Dans le cadre de la fusion, aucune compensation des reliquats de parts en espèces ne sera effectuée aux actionnaires concernés du compartiment incorporé.

En raison de la grande similitude des deux compartiments, il n'est pas nécessaire de réorganiser les portefeuilles du compartiment incorporé et du compartiment reprenneur avant l'entrée en vigueur de la fusion afin d'aligner les deux compartiments.

Les conséquences sur la future structure de frais, la politique de placement, etc., ainsi qu'un récapitulatif des principales caractéristiques du compartiment incorporé et du compartiment reprenneur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom du fonds	DWS Invest II		DWS Invest	
Nom du compartiment	DWS Invest II Euro Bonds Conservative		DWS Invest ESG Floating Rate Notes	
	Compartiment incorporé		Compartiment reprenneur	
Code valeur / ISIN	NC : DWS1DK	NC : LU2023375111	LC : DWS200	LC : LU1965927921
	(Les investisseurs des classes d'actions supplémentaires du compartiment reprenneur ne sont pas directement concernés par la fusion.)			
Politique de placement et objectif d'investissement	<p>Objectif d'investissement¹ L'objectif de la politique de placement du compartiment DWS Invest II Euro Bonds Conservative consiste à dégager, à court terme, le rendement le plus élevé possible en tenant compte des opportunités et des risques des marchés financiers mondiaux.</p> <p>Le compartiment sera géré activement et non par rapport à un indice de référence (benchmark).</p> <p>Politique de placement</p> <p>Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et répond donc en tant que produit aux critères de l'article 8, alinéa 1, du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).</p> <p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment investit principalement dans des instruments financiers à taux fixe d'émetteurs publics et / ou privés, des instruments du marché monétaire, des fonds de placement (y compris des fonds monétaires), des dépôts auprès d'établissements de crédit et des produits dérivés. Tous les émetteurs de ces instruments ont leur siège dans des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du G20 (un groupe d'une vingtaine d'États représentant les principales économies du monde et se réunissant régulièrement pour échanger sur la</p>		<p>Politique de placement²</p> <p>Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales et répond donc en tant que produit aux critères de l'article 8, alinéa 1, du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Bien que le compartiment ne poursuive pas un objectif d'investissement durable, il investit un pourcentage minimum de ses actifs dans des investissements durables, conformément à l'article 2, alinéa 17, du SFDR.</p> <p>L'objectif de la politique de placement du compartiment DWS Invest ESG Floating Rate Notes est de générer un rendement en euro. Au moins 70 % de l'actif du compartiment sont investis dans des obligations à taux variable. En outre, l'actif du compartiment peut également être investi dans des obligations convertibles ou des obligations à taux fixe cotées en Bourse ou négociées sur un autre marché régle-</p>	

¹ La politique de placement présentée ici reflète le prospectus de vente actualisé en date du 17.11.2023, dans lequel le traitement des « liquidités » au sens de l'article 41, al. 2, de la Loi de 2010 a été précisé. De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité pris en compte ont été transférées dans l'annexe du prospectus de vente.

² La politique de placement présentée ici reflète le prospectus de vente actualisé en date du 21.11.2023, dans lequel le traitement des « liquidités » au sens de l'article 41, al. 2, de la Loi de 2010 a été précisé. De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité pris en compte ont été transférées dans l'annexe du prospectus de vente.

<p>situation économique internationale), à Singapour ou dans l'UE.</p> <p>Au moins 70 % de l'actif du compartiment seront investis dans des titres à taux fixe d'émetteurs dont la société mère supérieure est établie dans un pays membre de l'OCDE, du G20, à Singapour ou dans l'UE. Ces instruments doivent être admis à la cote d'une Bourse des valeurs ou d'un autre marché réglementé d'un État membre de l'OCDE, du G20, de Singapour ou de l'UE, reconnu, ouvert au public et au fonctionnement régulier. En outre, le compartiment peut investir (dans le cadre du quota de 70 %) dans des instruments du marché monétaire au sens de l'article 41, alinéa 1, lettres a) à d) et h), de la Loi de 2010, des fonds de placement (y compris des fonds monétaires) et des dépôts auprès d'établissements de crédit.</p> <p>Les instruments du marché monétaire visés à l'article 41, alinéa 1, lettres a) à d) et h), de la Loi de 2010 (par exemple, les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les dépôts à terme) ne doivent pas nécessairement être admis à la cote d'une Bourse de valeurs ou inclus dans un marché réglementé.</p> <p>La politique de placement est notamment mise en œuvre en recourant à la gestion des risques d'insolvabilité de différents émetteurs d'obligations d'État, d'obligations bancaires et d'obligations d'entreprise.</p> <p>Les primes de risque qui en résultent dépendent des fluctuations conjoncturelles et de la situation spécifique de l'émetteur et offrent un potentiel d'augmentation des revenus en conséquence. La gestion du compartiment examine en permanence ces primes de risque et structure le portefeuille en fonction des conditions du marché ou du rapport risque / rentabilité.</p> <p>La politique de placement tient également compte des risques de taux d'intérêt tout en privilégiant néanmoins la gestion des risques d'insolvabilité. En fonction des conditions du marché, le compartiment peut donc être investi dans des placements dont l'échéance résiduelle est plus courte ou plus longue. Jusqu'à 20 % de l'actif net peuvent être investis dans des titres de créance dotés d'une notation plus faible (classes de solvabilité : BB+ à BB- de S&P et Fitch, et Ba1 à Ba3 de Moody's) ; le reste des actifs sera investi dans des placements bénéficiant d'une notation élevée ou moyenne (classes de solvabilité : BBB- ou plus de S&P et Fitch et Baa3 de Moody's). En cas de dégradation de la solvabilité de ces investissements, 100 % de l'actif du compartiment pourraient finalement être investis dans des placements dotés d'une notation plus faible (classes de solvabilité : BB+ à BB- de S&P et Fitch et Ba1 à Ba3 de Moody's). Un investissement déclassé à une notation inférieure à BB- (S&P et Fitch) ou Ba3 (Moody's) doit être vendu dans les six mois. En cas d'absence de notation officielle, on effectuera une notation interne, conformément aux directives internes de DWS.</p> <p>Les investissements non libellés en euro sont généralement couverts dans une fourchette de 99,5 % à 102 % de l'actif net.</p> <p>Jusqu'à 10 % de l'actif net du compartiment peuvent être investis en parts d'OPCVM et / ou d'OPC visés à la clause 2 A, lettre e), de la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Au moins 25 % de l'actif du compartiment sont investis dans des actifs dont la durée de vie restante est supérieure à 24 mois.</p> <p>Conformément à la clause 2 B de la Partie Générale du prospectus de vente, la politique de placement peut en outre autoriser également le recours à des produits dérivés appropriés. Ces instruments peuvent comporter, entre autres, des options, des contrats à terme (forwards et futures), des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur ce type de contrats, ainsi que des contrats OTC conclus par un accord privé, portant sur n'importe quel type d'instruments financiers, y compris des swaps, des forward starting swaps, des swaps d'inflation, des total return swaps, des excess return swaps, des credit default swaps, des swaptions, des</p>	<p>menté, reconnu, ouvert au public et au fonctionnement régulier, d'un État membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du G20, de l'UE ou à Singapour, ainsi que dans des fonds de placement (y compris des fonds monétaires), des dépôts auprès d'établissements de crédit et des instruments du marché monétaire.</p> <p>Les instruments du marché monétaire, tels que les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les dépôts à terme, ne doivent pas nécessairement être admis au commerce boursier officiel ou inclus dans un marché réglementé.</p> <p>Le compartiment sera géré activement et non par rapport à un indice de référence (benchmark).</p> <p>Au moins 10 % de l'actif du compartiment sont investis dans des actifs dont la durée de vie restante est supérieure à 24 mois.</p> <p>Jusqu'à 10 % de l'actif du compartiment peuvent être investis en parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières et / ou d'organismes de placement collectif, tels que définis à la clause A., lettre e), de la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Jusqu'à 10 % de l'actif du compartiment peuvent être investis dans des ABS / MBS et des obligations adossées à des actifs. Ceux-ci doivent présenter une notation Investment Grade. Un instrument financier est considéré comme étant un investissement de type Investment Grade si la notation la plus basse des trois agences de notation (S&P, Moody's et Fitch) est elle-même considérée comme étant une notation Investment Grade. Un investissement déclassé à une notation inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P et Fitch) doit être vendu dans les six mois.</p> <p>Jusqu'à 5 % de l'actif du compartiment peuvent être investis dans des titres qui ne présentent pas de notation Investment Grade au moment de leur acquisition.</p> <p>Si les trois agences de notation ont attribué des notations différentes, c'est la notation la plus basse qui prévaut. En cas d'absence de notation officielle, on effectuera une notation interne, conformément aux directives internes de DWS.</p> <p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20 % de liquidités supplémentaires. Dans des conditions de marché particulièrement défavorables, il est permis de dépasser temporairement ce plafond de 20 % si et dans la mesure où cela semble justifié dans l'intérêt des investisseurs.</p> <p>Le compartiment n'effectue aucun placement dans des obligations convertibles (CoCos).</p> <p>Le compartiment a l'intention de recourir à des opérations de financement de titres dans les conditions et dans les proportions précisées dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>constant maturity swaps et des credit default swaps. Actuellement, le compartiment n'a pas recours à des total return swaps au sens du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres.</p> <p>Les credit default swaps ne sont autorisés qu'à des fins de couverture. Le compartiment n'investit pas dans des obligations convertibles (CoCos), des valeurs mobilières adossées à des actifs (par ex. CLO, CBO, CDO, CMO), des titres en difficulté, des contrats pour différences (CFD), des matières premières et des dérivés sur matières premières.</p> <p>Le compartiment a l'intention de recourir à des opérations de financement de titres dans les conditions et dans les proportions précisées dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Le compartiment ne respecte pas les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires et n'est donc pas qualifié de fonds monétaire.</p> <p>Notation minimale obligatoire pour les contreparties aux opérations à terme</p> <p>La solvabilité des contreparties aux opérations à terme doit correspondre à l'une des deux notations à court terme les plus élevées possibles attribuées par les agences de notation reconnues (Moody's : P-1, P-2 ; S&P : A-1+, A-1, A-2 ; Fitch : F-1+, F-1, F-2) par lesquelles la contrepartie a été évaluée. En cas de notations différentes, c'est la meilleure notation qui prévaut. Si une contrepartie n'a pas été notée par une agence de notation de crédit, il doit être prouvé, dans le cadre de l'examen interne de la solvabilité, qu'elle présente une qualité comparable à la notation de crédit susmentionnée.</p> <p>Dans le cas des agences de notation qui divisent leur notation à court terme la plus élevée en deux sous-catégories (par exemple 1 et 1+), ces deux sous-catégories doivent être considérées comme une seule catégorie et constituent donc la notation à court terme la plus élevée possible.</p> <p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20 % de liquidités supplémentaires. Dans des conditions de marché particulièrement défavorables, il est permis de dépasser temporairement ce plafond de 20 % si et dans la mesure où cela semble justifié dans l'intérêt des investisseurs.</p> <p>Au moins 51 % de l'actif net du compartiment sont investis dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce compartiment, ainsi que sur les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité qui sont pris en compte, sont disponibles dans l'annexe du présent prospectus de vente.</p> <p>L'actif du compartiment peut en outre être investi dans tous les autres actifs autorisés indiqués à la clause 2 de la Partie Générale du prospectus de vente, y compris les actifs énumérés à la clause 2 A.</p> <p>Les risques liés aux investissements dans ce compartiment sont précisés dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p>	<p>Au moins 51 % de l'actif net du compartiment sont investis dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues. Au sein de cette catégorie, au moins 5 % de l'actif net du compartiment sont qualifiés d'investissements durables au sens de l'article 2, alinéa 17, du SFDR.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce compartiment, ainsi que sur les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité qui sont pris en compte, sont disponibles dans l'annexe du présent prospectus de vente.</p> <p>L'actif du compartiment peut en outre être investi dans tous les autres actifs autorisés mentionnés à la clause 2, y compris les actifs mentionnés à la clause 2 A., lettre j), de la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Les risques liés aux investissements dans ce compartiment sont précisés dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p>
Société de gestion	DWS Investment S.A.	DWS Investment S.A.
Gestionnaire de portefeuille	DWS Investment GmbH	DWS Investment GmbH
Frais forfaitaires / Commission de gestion / Plafond de charges / Commission de service / Taxe d'abonnement	<p><u>Commission de gestion</u> : NC : 0,25 % par an au maximum</p> <p><u>Plafond de charges</u> : 15 % de la commission de gestion</p> <p><u>Commission de service</u> : aucune</p>	<p><u>Commission de gestion</u> : LC : 0,175 % par an au maximum</p> <p><u>Plafond de charges</u> : 7,5 % max. de la commission de gestion</p> <p><u>Commission de service</u> : aucune</p>

	Taxe d'abonnement : 0,05 % par an	Taxe d'abonnement : 0,05 % par an
Devise du compartiment	EUR	EUR
Devise de la classe d'actions	EUR	EUR
Rémunération liée aux résultats	Non	Non
Garantie	Non	Non
Profil de l'investisseur	Orienté vers la sécurité	Orienté vers la sécurité
SRI	2	2
Acceptation des ordres	16 h 00 (heure d'Europe centrale)	16 h 00 (heure d'Europe centrale)
Droit d'entrée	NC : 0%	LC : 1 % au maximum
Droit de sortie	-	-
Affectation des résultats	NC : Capitalisation	LC : Capitalisation
Exercice	01.01.– 31.12.	01.01.– 31.12.
Domicile du fonds	Luxembourg	Luxembourg
Pays de distribution	Espagne, Luxembourg	Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni, Suisse

La fusion des compartiments s'opère de façon neutre sur le plan fiscal conformément à la loi allemande sur l'imposition des investissements (Investmentsteuergesetz ; InvStG) ; autrement dit, il ne s'agit pas d'un processus de vente ou d'acquisition à des fins fiscales. Les actionnaires sont invités à se faire conseiller par un expert fiscal quant aux conséquences fiscales individuelles qu'entraîne une fusion.

Par ailleurs, les frais et les dépenses liés à la fusion prévue (notamment les frais juridiques, de conseil ou de gestion qui entrent dans la préparation et la mise en place de la fusion) ne sont facturés ni au compartiment incorporé, ni au compartiment reprenneur ou à leurs actionnaires ; ces frais sont pris en charge par la société DWS Investment S.A. Les frais de vérification du commissaire aux comptes indépendant, liés au contrôle et à l'établissement du rapport réglementaire requis - afin d'évaluer les conditions à respecter conformément à l'article 71, point (1), lettres a) à c), de la Loi de 2010 dans le cadre de la fusion prévue - seront, sauf disposition contraire dans les prospectus de vente respectifs des compartiments concernés, à la charge du compartiment incorporé et du compartiment reprenneur.

c) Droits des actionnaires et aspects importants de la procédure

Si, en tant qu'actionnaire, vous acceptez les modifications décrites dans le présent document, aucune autre mesure n'est requise. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de demander le rachat des actions dans le compartiment incorporé ou dans le compartiment reprenneur.

L'émission et le rachat d'actions du compartiment incorporé expirent le 5 décembre 2023. Jusqu'au 5 décembre 2023, les actionnaires du compartiment incorporé et du compartiment reprenneur sont en droit de demander le rachat de leurs actions sans frais supplémentaires (à l'exception, le cas échéant, des frais de dissolution conformément aux prescriptions du prospectus de vente). Les ordres reçus le 5 décembre 2023 avant l'heure limite de réception des ordres seront encore pris en compte. Les actionnaires du compartiment incorporé qui n'exerceront pas leur droit de rachat avant cette date deviendront des actionnaires du compartiment reprenneur. Après la fusion, ils auront la possibilité d'exercer tous leurs droits dans le compartiment reprenneur.

KPMG Audit S.à r.l., 39 Av. John F. Kennedy, 1855 Kirchberg, Luxembourg, est chargée par le conseil d'administration du compartiment incorporé, en sa qualité de commissaire aux comptes indépendant, de rédiger un rapport évaluant les conditions à respecter conformément à l'article 71, point (1), lettres a) à c), de la Loi de 2010 dans le cadre de la fusion prévue.

En tant qu'actionnaire de l'un des compartiments concernés par la fusion, vous pouvez obtenir gratuitement sur demande une copie du rapport du commissaire aux comptes après la fusion des compartiments. Vous pouvez demander ces rapports auprès de DWS à l'adresse suivante :

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

De plus amples informations concernant la fusion sont disponibles auprès du siège de DWS.

Il est recommandé aux actionnaires de demander le prospectus de vente actualisé ainsi que les documents d'informations clés correspondants. Le prospectus de vente actualisé et les documents d'informations clés peuvent être obtenus gratuitement auprès de DWS et des agents payeurs ou des bureaux d'informations indiqués, le cas échéant, dans le prospectus de vente, ainsi que sur le site www.dws.com/fundinformation à compter de la date de dernière mise à jour indiquée.

Luxembourg, novembre 2023

DWS Invest II
DWS Invest